

<b>BORDEREAU DE PRIX</b>
<b>BRANCHEMENTS PARTICULIERS</b>
<b>ANNEE 2011</b>

Réf. Article	Libellé de l'opération	Unité	Prix de base	Coefficient	Prix actualisé
5.1.1.	Instruction et gestion de la demande (plan technique, administratif, comptable) comprenant la définition des modalités d'implantation du branchement, le conseil à l'usager, l'obtention des autorisations de voirie nécessaires, la réception des travaux, leur facturation et action contentieuse éventuelle. <b>Prix forfaitaire</b>	Ft	76,22	1,242	94,67
5.1.2.	Déplacement sur le site des personnels et matériels nécessaires à la réalisation des travaux et leur repli <b>Prix forfaitaire</b>	Ft	76,22	1,242	94,67
5.1.3.1	Exécution des travaux de branchement, y compris frais d'épuisement, hors rabattement de nappe et réfection de voiries et annexes Longueur inférieure ou égale à 2 m Hauteur inférieure ou égale à 1,30 m	ml	548,82	1,242	681,63
5.1.3.2	Longueur supplémentaire au-delà de 2 m Hauteur inférieure ou égale à 1,30 m	ml	30,49	1,242	37,87
5.1.3.3	Exécution des travaux de branchement, y compris frais d'épuisement, hors rabattement de nappe et réfection de voiries et annexes Longueur inférieure ou égale à 2 m Hauteur supérieure à 1,30 ml et inférieure ou égale à 1,60 m	ml	686,02	1,242	852,04
5.1.3.4	Longueur supplémentaire au-delà de 2 m Hauteur supérieure à 1,30 ml et inférieure ou égale à 1,60 m	ml	45,73	1,242	56,80
5.1.3.5	Exécution des travaux de branchement, y compris frais d'épuisement, hors rabattement de nappe et réfection de voiries et annexes Longueur inférieure ou égale à 2 m Hauteur supérieure à 1,60 ml	ml	1 097,63	1,242	1 363,26
5.1.3.6	Longueur supplémentaire au-delà de 2 m Hauteur supérieure à 1,60 ml	ml	60,98	1,242	75,74
5.1.3.7	Exécution des travaux de rabattement de nappe	U	182,94	1,242	227,21
5.1.3.8	Réfection de chaussée lourde avec enrobé dense <sup>(1)</sup>	m <sup>2</sup>	60,97	1,242	75,72
5.1.3.9	Réfection de chaussée légère avec revêtement superficiel <sup>(1)</sup>	m <sup>2</sup>	43,56	1,242	54,10
5.1.3.10	Réfection de trottoir enrobés rouges <sup>(1)</sup>	m <sup>2</sup>	52,27	1,242	64,92
5.1.3.11	Réfection de trottoir pavés autobloquants	m <sup>2</sup>	30,49	1,242	37,87
5.1.3.12	Réfection de trottoir grave ou calcaire	m <sup>2</sup>	13,07	1,242	16,23
5.1.3.13	Réfection de trottoir béton	m <sup>2</sup>	28,30	1,242	35,15
5.1.3.14	Réfection de bordures de caniveau	m <sup>2</sup>	10,67	1,242	13,25

(1) modifié par avenant n°5: ml remplacé par m<sup>2</sup> et tarifs adaptés en conséquence

<b>BORDEREAU DE PRIX</b>
<b>BRANCHEMENTS PARTICULIERS</b>
<b>ANNEE 2011</b>

Page 2

**Cas particuliers**

Réf. Article	Libellé de l'opération	Unité	Prix de base	Coefficient	Prix actualisé
<b>5.3.1</b>	<i>Substitution d'un regard de visite en béton armé de 800 mm de diamètre, à la place d'une boîte de branchement, sans modification de la canalisation de branchement</i>	U	365,88	1,242	454,42
<b>5.3.3</b>	<i>Substitution d'un regard de visite maçonné, à un regard de visite en béton armé Ø 800</i>	U	1 600,71	1,242	1 988,08
	<b>FORFAIT POUR UN BRANCHEMENT*</b> <i>d'une longueur inférieure ou égale à 2 m Profondeur inférieure à 1,30 m</i>	Ft	701,26	1,242	870,96
	<b>FORFAIT POUR UN BRANCHEMENT**</b> <i>d'une longueur inférieure ou égale à 2 m Profondeur comprise entre 1,30 m et 1,60 m</i>	Ft	838,46	1,242	1 041,37
	<b>FORFAIT POUR UN BRANCHEMENT***</b> <i>d'une longueur inférieure ou égale à 2 m Profondeur supérieure à 1,60 m</i>	Ft	1 250,07	1,242	1 552,59

\* Ce forfait est égal à la somme de 5.1.1.+ 5.1.2+ 5.1.3.1

\*\* Ce forfait est égal à la somme de 5.1.1 +5.1.2 + 5.1.3.3

\*\*\* Ce forfait est égal à la somme de 5.1.1 +5.1.2 + 5.1.3.5

Fait à Arcachon, le